



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES  
COMMISIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (C.A.P.) ET  
DES COMMISIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (C.C.P.)  
SIEGEANT EN FORMATION DISCIPLINAIRE  
Placés auprès du Centre de Gestion de la Guadeloupe  
2<sup>ème</sup> semestre 2024 et 1<sup>er</sup> semestre 2025**

Références juridiques :

- ❖ Articles L. 532-1 à L. 532-10 du Code Général de la Fonction Publique (pour les fonctionnaires) ;
- ❖ Articles L. 532-11 à L532-12 du Code Général de la Fonction Publique (pour les agents contractuels) ;
- ❖ Décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicables aux fonctionnaires territoriaux
- ❖ Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de discipline est appelé à émettre un avis, à la demande des autorités territoriales, sur certaines sanctions disciplinaires à l'encontre des fonctionnaires et des agents contractuels. Le Conseil de discipline est une émanation, soit :

- ↳ De la Commission Administrative Paritaire (CAP) **pour les fonctionnaires** ;
- ↳ De la Commission Consultative Paritaire (CCP) **pour les agents contractuels**.

Le Conseil de discipline rend les avis suivants :

- ↳ Pour les fonctionnaires titulaires, sur les sanctions disciplinaires des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupes ;
- ↳ Pour les fonctionnaires stagiaires, sur l'exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours ainsi que sur l'exclusion définitive ;
- ↳ Pour les agents contractuels, les sanctions disciplinaires portent :
  - sur l'exclusion de 4 jours à six mois pour les agents en CDD ;
  - sur l'exclusion de 4 jours à 1 an pour les agents en CDI ;
  - sur le licenciement sans préavis ni indemnité.

**Veillez retrouver les dates prévisionnelles arrêtées pour ces instances ci-dessous :**

<b>Dates des réunions</b>	<b>Date limite de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour <sup>(1)</sup></b>
<b>Lundi 9 décembre 2024</b>	Vendredi 25 octobre 2024
<b>Mercredi 18 décembre 2024</b>	Vendredi 25 octobre 2024
<b>Mercredi 15 janvier 2025</b>	Vendredi 22 novembre 2024
<b>Mercredi 26 février 2025</b>	Vendredi 20 décembre 2024
<b>Mercredi 18 mars 2025</b>	Vendredi 24 janvier 2025
<b>Mercredi 15 avril 2025</b>	Vendredi 21 février 2025
<b>Vendredi 23 mai 2025</b>	Vendredi 28 mars 2025
<b>Mercredi 18 juin 2025</b>	Vendredi 25 avril 2025

(1) Tous les dossiers reçus après la date limite seront examinés à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil de discipline. Il est important de respecter les délais de saisine.

Pour toutes questions relatives aux conseils de discipline, le secrétariat de cette instance est disponible par téléphone au 05.90.99.45.00 ou par mail à l'adresse [instancesparitaires@cdg971.com](mailto:instancesparitaires@cdg971.com)